

Restauration de l'Orgue de l'Eglise Saint- Pierre - Deuxième tranche - Avenant à la convention conclue avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître son intention de procéder à la deuxième tranche des travaux de restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre dont le montant s'élève à 1 200 000 F.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Ville de Besançon (propriétaire)	240 000 F
Etat (maître d'ouvrage)	360 000 F
Région de Franche-Comté	360 000 F
Département du Doubs	240 000 F

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette proposition, à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention conclue avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté en 1995 et à prévoir l'inscription des crédits au budget municipal pour faire face à la dépense.

M. LE MAIRE : Il s'agit ici de la deuxième tranche. La première tranche pour laquelle nous avons voté en septembre 1995, une participation à hauteur de 100 000 F n'est pas encore commencée. Comme cette opération est estimée à environ 3 millions, il y aura encore une troisième tranche. Ce sont des fonds de concours qui nous seront demandés, puisque la maîtrise d'ouvrage, à hauteur de 300 000 F, est assurée par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.